

SAISON 2025-2026

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex

5800000.coc@ffhandball.net

01 56 70 74 74

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



COUPE DE
LA LIGUE

RÉGIONAUX &
DÉPARTEMENTAUX

TIRAGE DES 1/32^{ES} DE FINALE

à jouer avant le 11/01/2026

(ou le 4/01/2026 en fonction des qualifications en coupe de France)

FÉMININES

5875038	STADE FRANÇAIS	-	AC BOULOGNE-BILLANCOURT	5892002
5877021	USJM HB MITRY-MORY	-	VILLEPINTE HBC	5893069
5877037	USM VILLEPARISIS	-	US ALFORTVILLE	5894001
5878002	AS MANTAISE	-	STADE DE VANVES	5892029
5878075	AS HB LES MUREAUX	-	ASV CHÂTENAY-MALABRY	5892005
5892009	COM BAGNEUX	-	PARIS SC	5875056
5892024	CSM PUTEAUX	-	AAS SARCELLES	5895065
5893004	MONTREUIL HB	-	CLAYE-SOUILLY SHB	5877009
5893074	ST-DENIS HB	-	HBC THIERRY PONTAIN	5877043
5895022	HBC ST-LEU/TAVERNY	-	CLAMART HB	5892012
5877001	AVON SC	-	EXEMPT	
5877023	CS MONTERELAIS	-	EXEMPT	
5877072	HBC SERRIS VE	-	EXEMPT	
5892004	ES COLOMBIENNE	-	EXEMPT	
5892010	BOIS-COLOMBES SHB	-	EXEMPT	
5892014	COURBEVOIE HB	-	EXEMPT	
5892019	USM MALAKOFF	-	EXEMPT	
5892028	HBC SURESNES	-	EXEMPT	
5893002	HBC GAGNY	-	EXEMPT	
5893005	NOISY-LE-GRAND HB	-	EXEMPT	
5893008	CM AUBERVILLIERS	-	EXEMPT	
5893009	AULNAY HB	-	EXEMPT	
5893012	ENT. BLANC-MESNIL / BONDY	-	EXEMPT	
5893013	AC BOBIGNY	-	EXEMPT	
5893055	VILLEMOMBLE HB	-	EXEMPT	
5894004	US IVRY	-	EXEMPT	
5894005	CSA KREMLIN-BICÊTRE	-	EXEMPT	
5894007	STELLA SP. ST-MAUR HB	-	EXEMPT	
5894035	VILLIERS EC	-	EXEMPT	
5895020	HB AGGL. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	-	EXEMPT	
5895052	HBC PARISIS	-	EXEMPT	
5895062	CERGY HB	-	EXEMPT	

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

RAPPELS

Règle de participation

Toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Toute joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Les joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné ou présent, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les ¼ de finale et les ½ finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées.